

La crise sanitaire aggrave la situation des personnels et étudiant.e.s précaires

Le discours guerrier du gouvernement contre le Covid 19, repris y compris par une partie de la communauté universitaire, ne fera pas taire nos revendications pour les droits des travailleur.ses. Ainsi les soignant.es entendent demander des comptes sur la gestion du gouvernement alors que des années d'austérité libérale ont fragilisé la santé publique et dégradé leurs conditions de travail, le rendant encore plus difficile dans cette crise.

La loi d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de Covid-19, adoptée par le Parlement dimanche 22 mars 2020, constitue une remise en cause sans précédent du droit du travail (extension des durées maximales de travail, réduction des temps de repos, jours de congés imposés...).

A l'Université comme dans les EPST, le manque d'anticipation par rapport à l'application pourtant prévisible du confinement a été flagrant, et les conditions de travail et d'étude se voient dégradées y compris par la gestion de la situation des Directions d'Établissements.

Nous constatons :

- Pour les personnels, de fortes disparités dans l'accès au télétravail, (manque de matériel, de moyens)
- Une sur-sollicitation des personnels ayant les moyens de travailler à distance
- Une incertitude sur les examens, entraînant stress pour les étudiant.e.s et charge de travail supplémentaire pour les personnels (risques psychosociaux)
- Une dégradation des conditions d'existence des personnels et étudiant.e.s les plus précaires
- L'inégalité des étudiant.e.s face à la généralisation du recours au numérique (accès aux outils, autonomie dans l'apprentissage....)
- Une continuité d'activité reposant sur l'engagement et les bonnes volontés individuelles, principal ressort des pratiques managériales dans les établissements publics.

Nous revendiquons :

- Les moyens nécessaires pour faire face à l'urgence sanitaire et pour protéger tou.te.s les salarié.e.s
- L'exonération de loyers en résidence CROUS pour tou.te.s les étudiant.e.s
- Aucun examen durant la période de confinement, la validation systématique du second semestre ou au minimum le report des notes du premier semestre améliorables par des travaux rendus
- Le paiement mensuel de tous les salaires et vacations
- La prolongation des CDD en cours, de la durée du confinement,
- La mise en place d'un plan de titularisation immédiate des personnels précaires

**Nous ne nous laisserons pas faire malgré les conditions imposées par le confinement !
Nous exigeons l'abrogation de ces ordonnances et soutenons les actions revendicatives protectrices :
droit de retrait, droit d'alerte, saisine des CHSCT, mise en demeure, grève, etc...**